

MENSUALISATION ET PAIEMENT DE L'EAU

Après la réception de votre facture (1^{ère} quinzaine de juin)

✓ **Lundi, mercredi et vendredi**

de 13h30 à 16h30

✓ **Mardi et jeudi**

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

à l'agence Veolia

5, rue du Fort à Puiseaux

Pensez à apporter :

- Votre **RIB** si vous souhaitez vous mensualiser
- Votre **facture** si vous venez la régler (*attention aux délais de paiement*).



**Munissez-vous de votre facture si vous optez
pour les démarches en ligne**